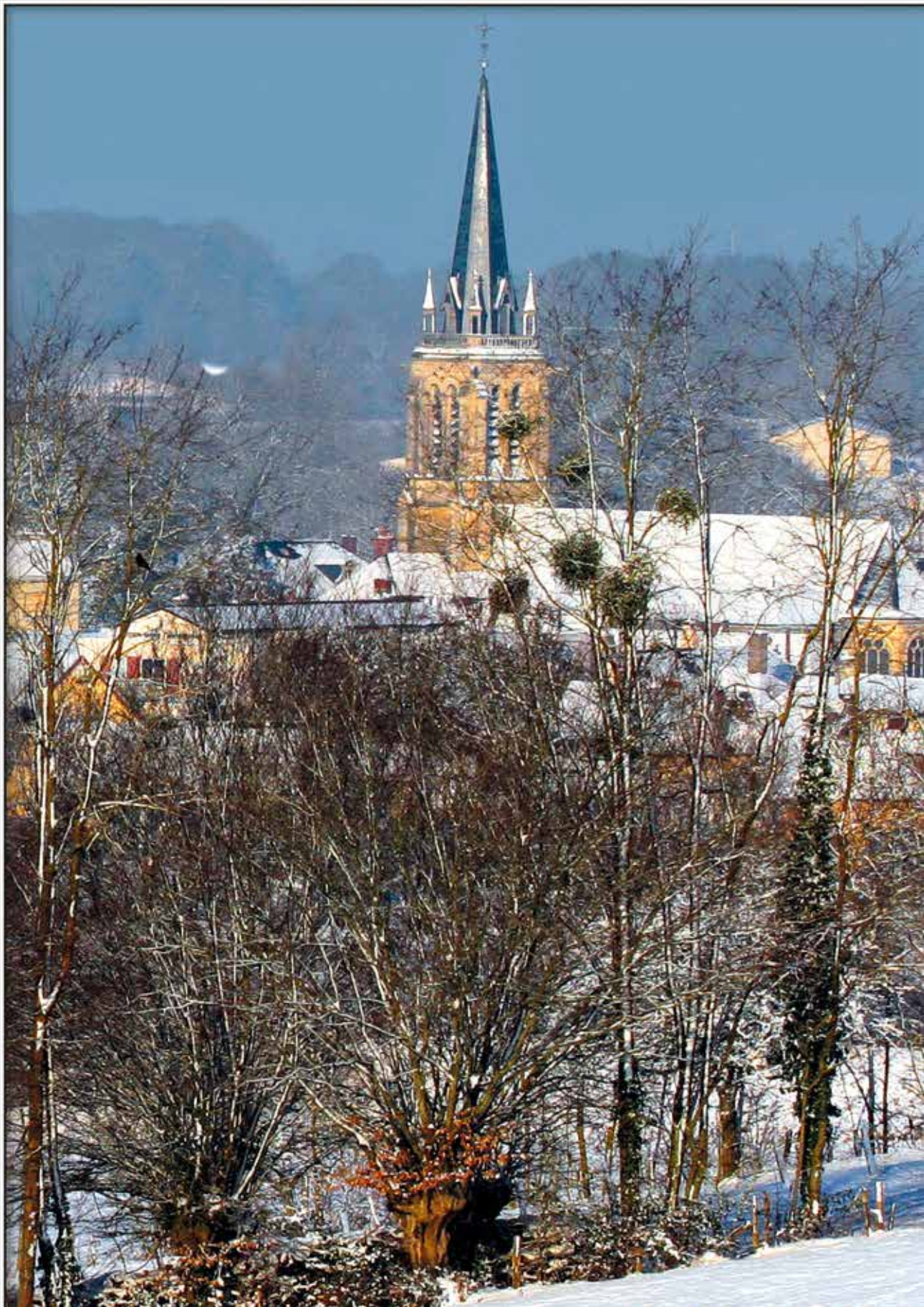


POINT COM

Bulletin municipal de Bonnétable • Janvier 2018

BONNETABLE



04



07



09



15



20



23

03 Editorial

Le mot du Maire

04 Vie de la commune

Vidéo protection et mise sous alarme

05 Vie de la commune

Mairie, les abords fambant-neufs !

06 Vie de la commune

La station d'épuration se met aux normes !

07 Vie de la commune

Du lavoir à la ruelle, une passerelle solide !

08 Vie de la commune

Un nouveau rond-point !

09 Vie de la commune

La renaissance des halles en 2018

10 Vie de la commune

Curage, recharge et reméandrage, le Tripoulin fait p'eau" neuve

11 Vie de la commune

Circulation piétonne du jardin public

12 Vie de la commune

Application du schéma directeur d'assainissement

14 Vie de la commune

Le mot de Jean Pierre Vogel

15 Vie de la commune

Le Conseil Municipal "Jeunes"

16 Vie de la commune

Le Conseil Municipal "Jeunes" s'implique

17 Vie des écoles

Ecole du Sacré Cœur

18 Vie des écoles

Ecoles publiques

19 En bref...

20 Site internet

Bonnetable.net, c'est fini !

21 Démarches administratives

Nouvelles démarches en ligne !

22 Don à la commune

Mademoiselle Patry

23 Hommage

Madame Patry

24 Calendrier

Les prochains évènements
Mariages / Naissances

Crédits photos : Frédéric Barré, Rose-Marie Guillopé, Manuela Guet, François Bellanger, Alain Blot, Maxence Jardin, Thierry Lemonnier, Serge Morin, Jean Pierre Vogel.

Constitutrices (teurs) : Frédéric Barré (directeur de la publication), Geneviève Bellanger, Alain Blot, Catherine Bouttier, Manuela Guet, Rose-Marie Guillopé, Maxence Jardin, Thierry Lemonnier, Serge Morin, Jean Pierre Vogel.

Création graphique et impression :
Imprimerie CRES à Bonnetable
02 43 29 31 57



LE MOT DU MAIRE



Je reçois sur rendez-vous, à la Mairie, et me déplace aussi à domicile pour les personnes à mobilité réduite.

Je vais m'attacher à gérer le quotidien de la commune, à être un maire de proximité, très réactif pour résoudre les problèmes de chacun



**Chères Bonnétabliennes,
chers Bonnétabliens,**

Vous savez que j'ai été élu le 9 octobre dernier pour succéder, en tant que nouveau maire, au sénateur Jean Pierre Vogel. Je le remercie chaleureusement pour le travail énorme accompli en trois ans et demi, et pour avoir mené une politique efficace qui nous permet d'investir pour l'avenir de Bonnetable. Il reste conseiller municipal, attaché pour vous à la gestion de nos finances. Et puis je remercie également celles et ceux qui m'ont accordé leur confiance à cette occasion.

Si c'est un honneur qui m'est fait, je mesure également la responsabilité qui m'incombe aujourd'hui et les défis que nous devons relever ensemble. J'ai la chance d'être entouré d'une équipe que beaucoup peuvent nous envier, qui rassemble des compétences complémentaires, et sur laquelle je peux compter.

Des conseillers et des adjoints investis, une vice-Présidente de la communauté des communes du Maine Saosnois, un Conseiller départemental et donc un sénateur, qui ont tous à cœur, comme moi, de défendre les intérêts de notre ville.

Mon engagement pour Bonnetable ne date pas de l'élection de 2014, mais d'une douzaine d'années. J'ai présidé l'association des parents d'élèves de Bonnetable (APEB) et animé une équipe d'une quarantaine de bénévoles durant 5 ans, pendant lesquels nous avons toujours travaillé en équipe, en concertation et pour le bien commun. Ces derniers mois, j'ai suivi des dossiers confiés par Jean Pierre Vogel : la restauration des chemins ruraux et la gestion des associations des loisirs verts motorisés, les différents travaux sur la station d'épuration, nos relations avec le syndicat d'eau de l'Orne saosnoise, le suivi de l'action de la SAUR et bien entendu le suivi du schéma directeur d'assainissement.

Je m'inscris dans la continuité des actions menées par Jean Pierre Vogel. Comme lui, je vais m'attacher à gérer le quotidien de la commune, à être un maire de proximité, très réactif pour résoudre les problèmes de chacun et répondre dans les plus brefs délais aux demandes. Mais c'est surtout la mise en action du schéma directeur d'assainissement qui m'occupe. Le vaste chantier des réseaux séparatifs des eaux usées et pluviales est un enjeu majeur pour notre ville. Probablement le plus important que nous aurons porté au cours du mandat. Il s'étalera en deux tranches dont la première commence dès ce mois de janvier 2018.

D'autres idées sont venues. Nous ne manquons pas de projets. Soyez assurés que nous les réaliserons parce que vous les attendez. A toutes et à tous, je souhaite une excellente année 2018 !

Frédéric Barré
Maire de BONNETABLE

VIDÉO PROTECTION ET MISE SOUS ALARME

DEUX ATOUTS DÉSORMAIS OPÉRATIONNELS !

Le conseil municipal de Bonnetable s'était engagé, en début de mandat, à garantir la sécurité des habitants et à lutter contre les incivilités. Comme prévu, le déploiement des 17 caméras, prenant en compte les secteurs sensibles et à risques, a eu lieu dans toute la ville l'été dernier.

Les bâtiments communaux (mairie, gymnase, écoles publiques) ont été mis sous protection, soit par la mise en place de caméras, soit par l'installation d'une alarme avec détection d'intrusion et une surveillance à distance. Il ne restait que les travaux d'enfouissement du câblage qui ont été réalisés durant la Toussaint.



Le chantier s'est déroulé en deux phases, afin de laisser au maximum l'accès au centre ville aux automobilistes.

La première, de la mairie jusqu'à la place du Marché, était prévue pendant les vacances scolaires pour ne pas bloquer la liaison entre les écoles maternelle et élémentaire, et pour impacter au minimum les commerçants. Les aléas du chantier en ont décidé autrement et les travaux se sont poursuivis sur quelques jours supplémentaires.

La deuxième phase, consacrée aux divers branchements, s'est déroulée sans perturbation et sans gêne.

Le coût total des opérations (vidéo ainsi que la mise sous alarme) est de 151 000 euros auxquels il convient de retrancher 15 000 euros d'une recette versée par le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) dans le cadre de la sécurisation de l'école élémentaire. Celui de la vidéo pour la voie publique s'élève à 85 230 euros du coût total.

La mise en fonction des équipements a été réalisée en fin d'année 2017.



MAIRIE

LES ABORDS FLAMBANT-NEUFS !

Le revêtement au sol du parvis de l'église et de la mairie avait été un véritable fiasco, l'an dernier. A telle enseigne que Jean Pierre Vogel avait dû monter au créneau pour que l'entreprise réalisatrice reconnaisse un défaut d'exécution de sa part. Mieux, face à cette absence de résultat, l'ancien maire était parvenu à éviter un recours en justice, en obligeant la société à refaire les travaux.

Deux solutions s'offraient à elle : refaire l'enrobé de la bonne couleur, ce qui supposait de casser et de refaire la couche, incluant des délais de réfection à notre sens trop longs. Ou bien, cette proposition retenue qui consiste à encapsuler la couche inesthétique avec une résine du même ton "pierre" que le précédent. Le chantier s'est déroulé cette fois sans encombre, courant octobre, avec un résultat qualifié de probant par les habitants eux-mêmes.

Ne subsistait que l'entrée des toilettes publiques, non prévue lors du marché initial, mais que le nouveau maire, Frédéric Barré, a souhaité, pour des raisons esthétiques évidentes, réaliser par un devis voté en conseil municipal, puis un avenant signé avec l'entreprise. Ainsi, les malfaçons ont été corrigées sans surcoût pour la commune, ni besoin d'engager une procédure contentieuse, à l'issue toujours longue et incertaine.



Le parvis de l'église a également été refait



Résine aux abords de la mairie



Un résultat beaucoup plus lumineux



Une nouvelle résine encapsule l'ancienne couche

LA STATION D'ÉPURATION SE MET AUX NORMES !

Avant la première tranche des travaux d'assainissement, qui concernera le sud de la ville, nous devons mettre en conformité la station d'épuration et calibrer son débit.

Jusqu'à présent, la station pouvait absorber 600 m³ d'eau par jour. Au-delà, une surverse se faisait dans le milieu naturel, au travers d'un déversoir d'orage muni d'une simple grille. Les barreaux de celle-ci étaient espacés de plus de 10 cm, ce qui ne retenait que très peu de déchets. Sur les recommandations de la Police de

l'eau, qui a validé les travaux effectués, nous avons porté à 900 m³ la capacité d'eaux usées traitées journalièrement par le dispositif, et nous avons dû mettre aux normes le déversoir d'orage à l'entrée de la station.

Il a donc été installé un dégrilleur équipé d'une grille de 4 cm qui permet de retenir beaucoup plus de déchets. Ces résidus sont automatiquement récoltés et rejetés dans des poubelles. Ainsi, la station d'épuration n'absorbe plus les détritiques qu'elle était incapable de traiter du fait de leur nature (canettes en métal, sacs plastiques, lingettes...).

Ce nouvel outil permet donc d'améliorer

l'efficacité du traitement effectué dans la station. Il limite également au maximum les rejets dans le milieu naturel lors de pluies abondantes qui surchargent anormalement le réseau d'assainissement et, par conséquent, dépassent les 900 m³ journaliers acceptés par l'ouvrage.

Ces travaux, d'un montant de 210 000 euros TTC, ont été partiellement subventionnés par l'agence de l'eau Loire Bretagne, ainsi que le Conseil départemental de la Sarthe. Le reste à charge a été pris sur le budget assainissement de la commune, sans emprunt, donc sans coût supplémentaire pour chaque contribuable raccordé au réseau d'assainissement collectif.



Nouveau dégrilleur



Ancien déversoir d'orage...



... lors d'une averse



Ancien déversoir d'orage



Nouveau...



Dégrilleur



Plus efficace

DU LAVOIR À LA RUELLE

UNE PASSERELLE SOLIDE !

Le petit pont en bois du lavoir, posé à la fin du siècle dernier (1997) était en très mauvais état et devenait même dangereux pour celles et ceux qui l'empruntaient.

Depuis la mi-décembre, il est remplacé par une passerelle plus large, à ossature métallique, dont la conception (mesures, matériaux) correspond aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Des travaux de maçonnerie, notamment sur la berge de la ruelle, et des modifications de la toiture du lavoir ont été nécessaires à son installation. Par la même occasion, les agents communaux ont détruit deux petits bâtiments qui menaçaient ruine et sécurisé les lieux.

Pour cette réalisation, et comme elle en a pris l'habitude, la municipalité

a fait appel au savoir-faire de nos artisans locaux (feronnier, menuisier, maçon, charpentier). Le montant de ces travaux s'élève à 22 564,58 euros hors taxes, compensés par une subvention de 50% attribuée par les fonds "Leader" européens.

Le coût réel pour la commune est donc de 11 282,29 euros.



Démolition des petits bâtiments



Rampes et revêtement installés



Le Tripoulin était à son bas niveau



Pose des lattes en bois



La grue au travail



Projection de la nouvelle passerelle



Passerelle posée



Approche délicate



Vérification de l'ajustement

UN NOUVEAU ROND-POINT !

Il était attendu depuis 30 ans, c'est désormais chose faite. Le giratoire entre les routes départementales 301, en direction de Mamers, et 19 vers Marolles-lès-Braults, a vu le jour cet automne.



Pour le Département, il s'agissait d'une mesure forte, visant à réduire de façon significative la vitesse, la mauvaise visibilité et donc l'accidentologie de ce carrefour particulièrement malsain. Il faut dire qu'avec le passage journalier de presque 5000 véhicules, dont de plus en plus de poids-lourds, les carrefours "tourne à gauche" sont peu sécurisants. Il fallait donc casser ce qui constitue même une piste d'envol pour les motos sportives, lancées à grande vitesse dans l'un ou l'autre sens.

Le nouveau rond-point a cette vocation. D'un rayon extérieur de 18 mètres, il est légèrement déporté vers Marolles-Les-Braults. Par ailleurs, le

Département a acquis une portion de terrain qui va permettre d'améliorer la visibilité en arrivant sur le rond-point depuis Marolles (RD19), tandis que le réseau EDF a été modifié dans le carrefour avant les travaux.

Aujourd'hui, le chantier confié à l'entreprise Colas est terminé. Il aura duré 9 semaines au cours desquelles, bien que la circulation ait été maintenue sur la déviation, les riverains ont rencontré quelques perturbations inévitables. L'îlot central est minéralisé comme celui avec la route de Maresché. Au total, l'opération aura coûté 350.000 euros, entièrement financés par le Conseil départemental.

Précision :

Un autre rond-point, au croisement des routes départementales 301 et en direction de Briosne-lès-Sables est lui-aussi très attendu. On peut le comprendre, au regard du contexte particulièrement accidentogène lié à la configuration des lieux, ainsi qu'à la vitesse excessive à cet endroit. Des rumeurs ont circulé durant ces travaux, notamment dans la presse. Infondées par nature, elles avançaient que le Conseil départemental avait "préféré" réaliser celui avec la route de Marolles-lès-Braults. C'est évidemment absolument faux, dans la mesure où la collectivité dispose des finances nécessaires pour ses travaux qui surviendront le moment venu. Ce dont le Département ne bénéficie pas, en revanche, c'est de la maîtrise foncière totale et indispensable pour constituer le disque d'un rayon suffisant. Le projet, porté par Jean Pierre Vogel lorsqu'il était conseiller général, est d'ailleurs suivi par son successeur, Thierry Lemonnier, depuis son élection à cette assemblée. Mais les procédures étant longues et lourdes, il est peu probable que les travaux puissent démarrer avant 2021.



LA RENAISSANCE DES HALLES EN 2018

Elle avait été programmée dans la profession de foi des élus de Bonnétable, lors des dernières élections municipales : la rénovation des Halles de Bonnétable.

Lancé en 2016 par la Communauté de Communes Maine 301 (aujourd'hui fusionnée avec la Communauté de communes Maine Saosnois), ce projet d'envergure doit permettre d'accueillir très prochainement, au cœur de la commune de Bonnétable, les enseignants de l'école de musique et de danse intercommunale de la Communauté de communes Maine Saosnois et plus de 200 élèves.



La restauration de ce bâtiment construit en 1856 replace Bonnétable au rang culturel qui était le sien. En termes d'attractivité et de dynamisme, il devenait en effet urgent de rétablir l'image altérée de la commune, aux abords de la Place d'Armes.



En 1908, l'avant corps y avait été ajouté afin de transformer les lieux en salle des fêtes. L'année 1931 vit la dernière transformation d'envergure pour en faire une salle de cinéma. Mais le lieu était fermé au public depuis plus d'une quinzaine d'années.

Les travaux nécessaires pour la remise en état, programmés en deux phases, ont ainsi été conséquents, avec la volonté de conserver au maximum des éléments patrimoniaux :

- la première phase a consisté en la démolition des intérieurs, de l'extension côté parking qui était complètement abîmée par le temps et qui n'était pas d'origine; ainsi que l'opération de désamiantage. La démolition de l'extension permet de retrouver les Halles à leur origine. De plus, les allèges ont été supprimées pour redonner complètement cet aspect d'ouverture et de transparence des Halles.
- la deuxième phase, démarrée au cours du 1^{er} trimestre 2017, comprend toutes les autres opérations de rénovation (dont l'extension en verre), de traitement acoustique et d'accessibilité.

Pièce essentielle de l'équipement culturel, une grande salle de 210 m² sera destinée à la pratique de la danse avec un plancher spécifique.



Le premier étage sera dédié à la musique avec des salles d'instrument, une salle de formation musicale de 45 m² et une salle de musique amplifiée de même dimension, ainsi que le bureau de la direction et la salle des professeurs. L'espace d'attente conservera les colombages existants. Le second étage, où ont été également préservés un maximum d'éléments patrimoniaux, sera destiné à accueillir un espace technique et de rangement. Au cours du mois de février 2018, les palissades situées autour des Halles devraient être retirées. Et c'est au cours du 2^{ème} trimestre 2018 que les élèves et les enseignants pourront pleinement investir leur école de musique et de danse intercommunale de la Communauté de communes de Maine Saosnois.

Cette opération est estimée à 1 755 000 euros hors taxes, dont 1 400 000 euros hors taxes de travaux financés à hauteur de 70% par l'Etat, la Région et le Département, et a permis de faire travailler des entreprises sarthoises.

CURAGE, RECHARGE ET REMÉANDRAGE

LE TRIPOULIN FAIT P« EAU » NEUVE !



Prévus depuis quelques années dans le cadre du CRE (Contrat Restauration Entretien) élaboré par le Syndicat de Bassin de l'Orne Saosnoise (SIAEBOS), des travaux importants se sont déroulés cet automne sur le Tripoulin, depuis les plans d'eau jusqu'au château. Ils constituent une première étape indispensable à la future mise en valeur du Jardin Public.

Conduits par Guillaume Saillant et Anthony Bisson, techniciens auprès du SIAEBOS, les travaux réalisés ont été radicalement différents selon le faciès de la rivière.

EN AVAL, LE CURAGE COMME SOLUTION ULTIME

Dans sa partie urbaine de la rue de la Prairie au château, le Tripoulin, très élargi pour les besoins humains, s'est envasé par manque de courant au cours des 25 ans qui nous séparent du dernier curage. Et le retrait des sédiments, même si on n'y a recours que plus parcimonieusement, est apparu alors comme la dernière solution. Après un abaissement maximal du

niveau de l'eau, une pêche très sérieuse à l'électricité s'est déroulée. Elle a permis de sauvegarder la presque totalité des poissons. Ainsi, 200 à 300 kg de gardons, tanches, perches et goujons ont rejoint le bras au centre du Jardin Public. Quelques grosses carpes ont quant à elles été déversées dans le plan d'eau du Vivier. Puis la pelleteuse a retiré quelque 3 000 m³ de vase sur les 800 mètres du parcours retenu, en évitant soigneusement de toucher à la végétation rivulaire qui retient les berges. Pour des raisons pratiques, l'épandage des boues a dû se faire au plus près, donnant au parc des allures de Bonnetable-sur-mer à marée basse. Mais les soins apportés par l'entreprise au nivellement, l'évaporation et la reprise de la végétation feront qu'au printemps prochain ce ne sera plus qu'un lointain souvenir.

EN AMONT, RECHARGE ET REMÉANDRAGE

Afin de répondre aux objectifs de la restauration de la continuité écologique des cours d'eau, la chute consécutive à la pale située sur le bras contournant le plan

d'eau du Vivier devait être compensée pour permettre la libre circulation des poissons et des sédiments. Pour ce faire, 300 tonnes de granulats ont été déversés au fond du ruisseau, chassant du même coup la vase accumulée.

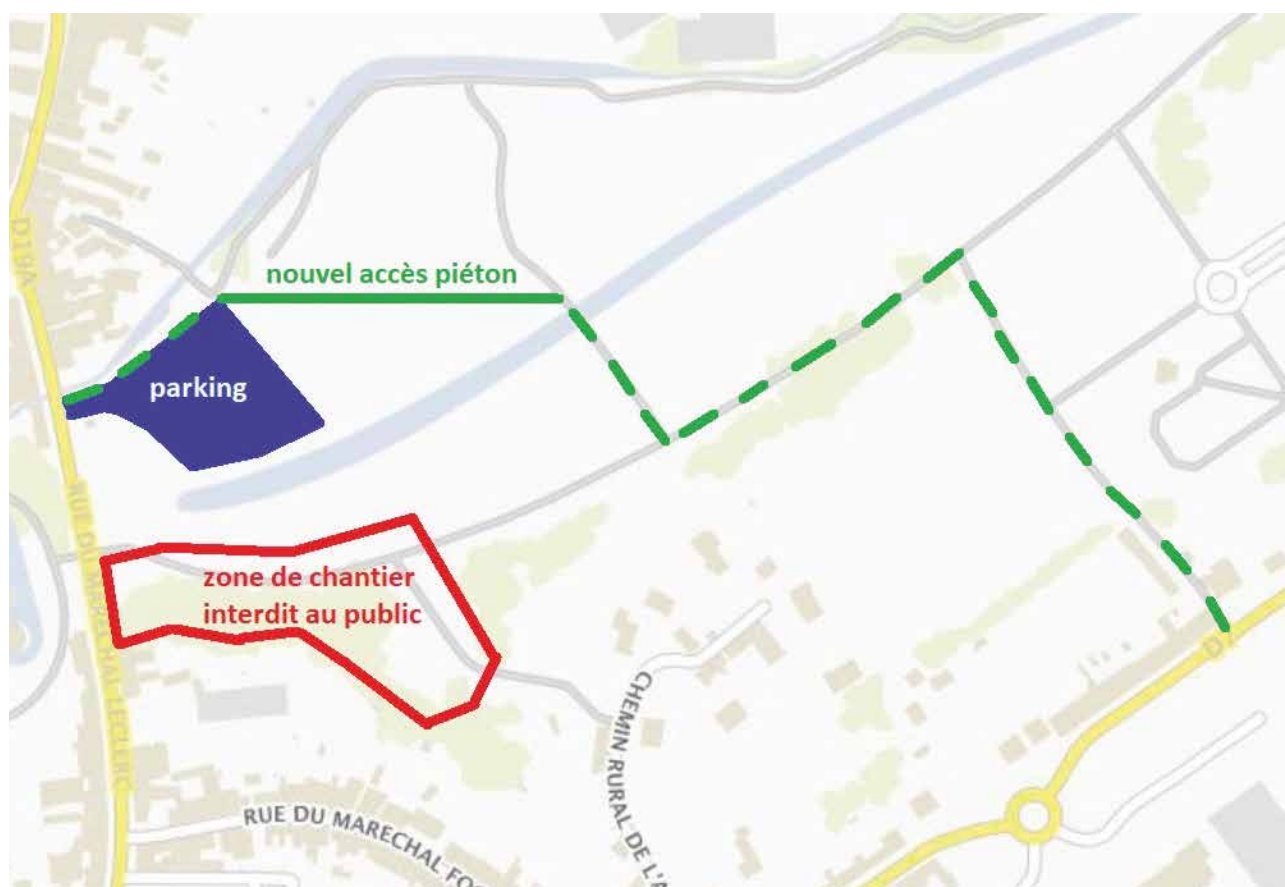
Plus bas, des méandres ont été recréés au plus près des arbres existants. Le lit a été resserré et des granulats également mis à disposition du cours d'eau qui, grâce à une dynamique retrouvée, pourra lui-même se servir et les redéposer où bon lui semblera. Le résultat obtenu, qui ne sera pleinement appréciable que lorsque la végétation aura recolonisé les abords, permet au ruisseau de « chanter » à nouveau et grâce à une alternance de seuils (cailloux apparents), de radiers (parties peu profondes au courant rapide) et de mouilles (secteurs plus profonds au courant ralenti). Il pourra accueillir à nouveau une population de poissons en eaux propres, rapides et bien oxygénées comme la truite Fario déjà présente, le vairon, le chabot et autres épinochettes.

CIRCULATION PIÉTONNE DU JARDIN PUBLIC

A fin de ne pas bloquer la rue du maréchal Leclerc pendant 8 mois, l'entrée du chantier de la construction du bassin de rétention des eaux usées à l'entrée du jardin public se fera par la cour de l'Aunay. En conséquence, l'accès au jardin public par la cour de l'Aunay sera fermé au public pendant toute la durée des travaux pour des raisons évidentes de sécurité.

Bien conscient du nombre important de Bonnétabliens empruntant quotidiennement cette voie, nous avons à cœur de maintenir un accès piéton via le jardin public entre le centre-ville et l'école maternelle ainsi qu'avec les habitations de ce quartier.

C'est pourquoi il a été créé un nouveau chemin entièrement gravillonné reliant la passerelle du bras central du Tripoulin au parking, ce qui nous permet de proposer un cheminement piéton à travers le parc. Cet itinéraire démarre entre le numéro 44 et 46 de l'avenue de la forêt, puis longe le camping avant d'atteindre l'allée principale du jardin public.



APPLICATION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Les résultats de l'étude lancée en 2014, portant sur le schéma directeur pour l'assainissement, ont été annoncés aux habitants de Bonnétable, lors d'une réunion publique qui s'est tenue en septembre 2016. Ce diagnostic, primordial, a permis d'établir un bilan précis sur l'état et le fonctionnement du réseau de la commune, ainsi qu'un plan de remise aux normes conforme aux prescriptions de l'agence de l'eau.

Les conclusions livrent un constat sans appel : une grande partie de notre réseau est "unitaire". C'est-à-dire que les eaux usées et les eaux pluviales transitent dans les mêmes canalisations vers la station d'épuration. Ce qui, évidemment, n'est plus admissible et explique la survenance d'inondations récurrentes de quelques habitations, ainsi que "l'affaire du Tripoulin". De plus, ce réseau est vétuste et sous-dimensionné. Non content de collecter les eaux pluviales, le réseau draine donc aussi les eaux souterraines que la station doit traiter inutilement.

Cette situation engendre des conséquences importantes :

- surverses d'eaux usées dans le milieu naturel, lors de très fortes pluies (on se rappelle que la commune a été condamnée fin 2016 pour des faits de pollutions commises entre 2005 et 2010) du fait d'un réseau saturé et inadapté.

- inondations dans le secteur de la rue de Luysne, remontées d'égouts dans le secteur de la rue des Glycines, du fait d'un afflux massif d'eaux de pluie lors de violents orages. Le réseau unitaire, qui manque de débit, est alors en surcharge.
- la station d'épuration recycle deux fois plus de volume que nécessaire. La moitié des eaux traitées sont issues de pluie ou de drainage qui devraient rester ou aller directement dans le milieu naturel.

Le schéma préconise des travaux en deux phases. Une première tranche concerne le sud de la ville. Elle est prioritaire dans la mesure où elle règlera les problèmes d'inondations et de pollutions. Une seconde partie complètera le dispositif pour le nord de Bonnétable. Toutes ces actions permettent de travailler simultanément trois grands objectifs :





Cette première tranche génère deux chantiers simultanés :

- tout d'abord, la construction d'un bassin enterré de rétention d'eaux usées à l'entrée du jardin public. Il sera d'une capacité de 500 m³, afin de limiter les surverses dans le milieu naturel. Il sera équipé, en amont, d'un dégrilleur destiné à récolter tous les déchets supérieurs à 20 mm. Seul, un bâtiment technique de 20 m² bardé de bois sera visible et intégré au paysage suivant les préconisations de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France).

absorber tous les flux d'eau, même suite à un violent orage. C'est ainsi que les réseaux de la rue de Luysne, rue Saint-Étienne, rue Foch, avenue du Maréchal Leclerc et avenue de la Forêt vont être refaits.

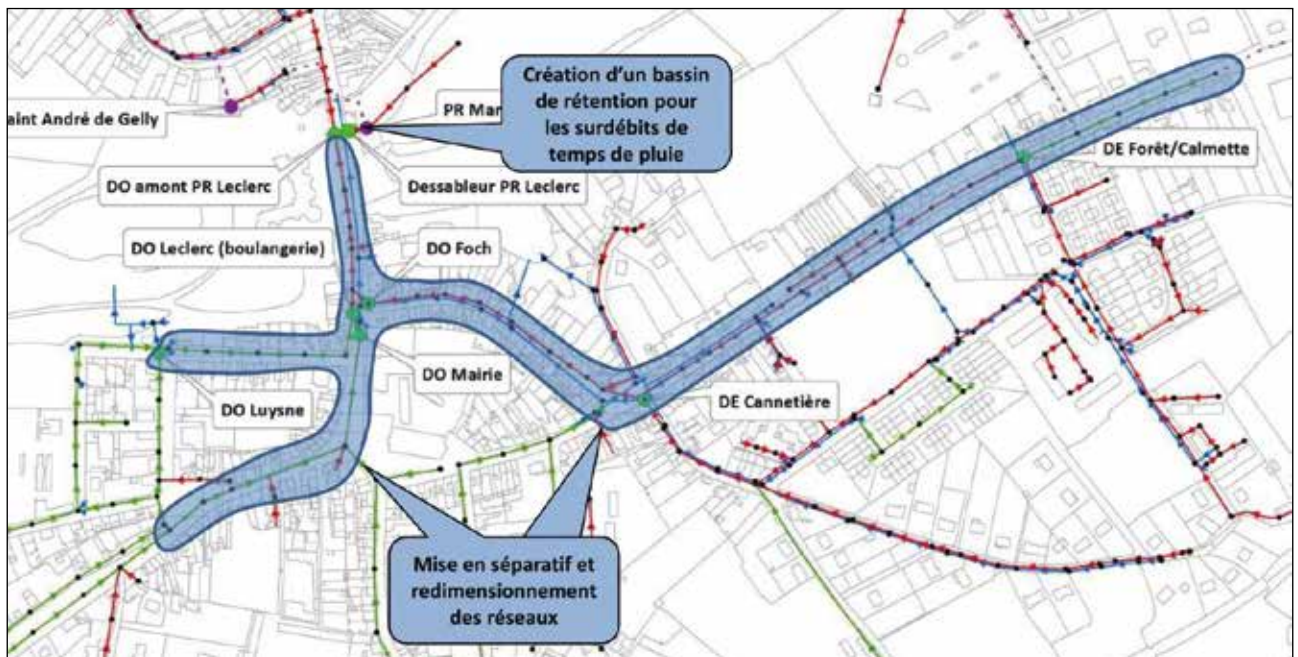
- 1) la réduction des pertes et de la pollution au milieu naturel
- 2) la réduction de la collecte d'eau pluviale
- 3) et la diminution de la collecte d'eau parasite de drainage de nappe



Cette première phase, d'un coût total de 2 500 000 euros TTC, est financée pour une partie par l'agence de l'eau Loire Bretagne, ainsi que par le Conseil départemental de la Sarthe. Le reste à charge est financé par la surtaxe d'assainissement votée en 2016, mise en place pour les habitations qui sont reliées au réseau collectif.

- la seconde partie des travaux consiste en la mise en place de réseaux séparatifs. C'est-à-dire que l'on crée deux veines souterraines : une pour les eaux usées, l'autre pour les eaux pluviales. Par la même occasion, ces canalisations vont être redimensionnées, de façon à pouvoir

Parallèlement, une ceinture de fossés va être créée au-dessus des chemins de l'Oiselière et de Beaulieu. Elle est destinée à maîtriser l'arrivée massive d'eau pluviale dans le réseau. Le volume ainsi collecté pourra être dirigé dans le réseau pluvial et non dans celui des eaux usées.



LE MOT DE JEAN PIERRE VOGEL

SÉNATEUR ET CONSEILLER MUNICIPAL DE BONNÉTABLE

Comme vous le savez, la loi sur le non-cumul des mandats m'a imposé de choisir, le 30 septembre dernier, entre mon mandat de sénateur et mon mandat de maire. Ce choix bien sûr a été un véritable « crève-cœur ».

Maire de Bonnétable depuis mars 2014, j'ai donc démissionné afin de me mettre en conformité avec la loi et j'ai décidé de conserver mon mandat de sénateur. C'est une option contrainte, qui n'est pas de mon fait, et je considère que cette loi a été une erreur. L'expérience locale donne un autre éclairage lorsqu'il s'agit de voter la loi et mon choix de rester conseiller municipal me permettra de garder ce lien indispensable avec la population, ainsi que de bien appréhender les attentes des élus municipaux.

En restant parlementaire, de même que conseiller municipal et communautaire je peux continuer à être utile aux Bonnétabliens. Plus généralement, je suis le relais des communes au Sénat à un moment où la confiance entre l'État et les collectivités a besoin d'être conforté. J'en veux pour preuve les déclarations et les décisions prises cet été par le nouveau gouvernement, dans l'urgence et sans concertation. Je pense, plus récemment encore, à la suppression des contrats aidés prévus pour la rentrée scolaire, à celle, inattendue, de plusieurs millions d'euros de crédits de dotations aux collectivités et aux régions. Tout ceci témoigne d'une méthode qui interpelle les élus et qui n'est pas de nature à restaurer la confiance entre l'État et les communes.

En demeurant conseiller municipal de Bonnétable, je reste fidèle à un

engagement de plus de vingt ans auprès de ses habitants, et plus généralement des élus et des Sarthois. Ce sont les électeurs qui, au fil du temps, m'ont confié les différentes responsabilités : Maire de Beaufay, puis de Bonnétable, Président de la Communauté de Communes Maine 301, Vice-Président du Conseil Départemental et Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

*La population de
Bonnétable et les élus
sarthois peuvent compter
sur moi pour faire porter
leur voix au Sénat.*

Car, en effet, en moins de quatre ans de mandat, en qualité de Maire, avec une équipe compétente, toutes sensibilités confondues, nous avons engagé de nombreux projets et réalisations (tout en diminuant les impositions municipales et en remboursant une partie des gros emprunts antérieurs) :

- parkings du jardin public, rue de Rosay et rue Saint Nicolas,
- réfection des grilles du jardin public et de la passerelle du Tripoulin,
- réaménagement partiel ou total de voiries : rues du 8 Mai et du 11 Novembre, places Charles de Gaulle et Saint-Étienne,
- travaux dans les deux groupes scolaires et modernisation de la Mairie
- installation de la vidéo-protection et sécurisation des bâtiments publics,
- amélioration du stationnement place du Marché avec la pose de bornes interactives,
- réfection des réseaux d'assainissement dont les travaux débiteront début 2018



- réhabilitation des anciennes halles par la communauté de communes Maine-Saosnois

Toute cette dynamique doit être poursuivie et amplifiée, et je ne ménagerai pas mes efforts pour y participer activement. C'est pourquoi, la population de Bonnétable et les élus sarthois peuvent compter sur moi pour faire porter leur voix au Sénat. Ils doivent savoir que je resterai combatif, mobilisé et attentif aux intérêts de notre commune et de notre Département. Ils connaissent ma détermination.

Je suis naturellement à votre disposition pour tout rendez-vous que vous pourriez souhaiter à la mairie de Bonnétable ou à votre domicile si vous éprouvez des difficultés de déplacement.

Je vous souhaite une excellente année 2018

Jean Pierre VOGEL
Sénateur,
Conseiller municipal de Bonnétable.

LE CONSEIL MUNICIPAL "JEUNES"

À LA DÉCOUVERTE DU PALAIS DU LUXEMBOURG ET DE SES JARDINS

Le Conseil municipal "Jeunes" est encadré par Amélie Lecas, adjointe aux affaires sociales. Elle est secondée par Geneviève Bellanger et Rose-Marie Guillopé, respectivement adjointes au développement durable et aux écoles, enfance, jeunesse. Pour cette journée, les élèves du CMJ étaient également accompagnés du maire, Frédéric Barré, et encadrés par Marie Monceaux et David Léguillon, responsables municipaux des temps périscolaires.

Notre Sénateur, Jean-Pierre Vogel, nous a invités à visiter le Palais du Luxembourg où siège le Sénat, ainsi que ses jardins. Le mercredi 25 octobre, nous avons donc quitté Bonnetable, direction Paris, pour une journée que nous attendions avec impatience !

A notre arrivée vers 10h30, nous avons été accueillis autour d'un petit-déjeuner offert par Jean-Pierre Vogel. Et après une bonne dégustation, un guide nous a fait découvrir le Palais du Luxembourg, son histoire et le fonctionnement du Sénat.

Pendant la visite, nous en avons pris plein les yeux, dans la salle du livre d'or constituée de plus de 5 kilos d'or sur les murs. C'est dans cet endroit que les Pairs de France prêtaient serment, sur le livre d'or, à l'époque de la Restauration (vers 1814).

Nous avons pu nous installer dans les gradins, puis à la place des sénateurs dans l'hémicycle. Monsieur Jean-Pierre Vogel était avec nous et nous a expliqué le travail des 348 sénateurs et leur quotidien. Nous lui avons aussi posé des questions. Et avant de quitter le Palais du Luxembourg, il nous a emmenés dans

l'immense bibliothèque. Elle est décorée de magnifiques peintures de Delacroix et compte 450 000 livres, certains très rares !

Après le pique-nique, nous avons rendez-vous avec deux jardiniers pour visiter les jardins du Luxembourg.

Nous avons appris que Marie de Médicis a acheté, en 1612, la demeure du duc François de Luxembourg, qu'elle a agrandie pour en faire un palais et que les jardins avaient une superficie de 25 hectares.

Nous sommes allés aux serres, où les jardiniers produisent les plantes nécessaires au fleurissement du jardin, et nous avons admiré la collection d'orchidées.

Le jardinier nous a expliqué la différence entre un jardin à la française et un jardin à l'anglaise.

- le jardin à la française est un jardin planté de fleurs qui forment des motifs que l'on doit, de préférence, regarder de haut.
- le jardin à l'anglaise est un endroit planté d'arbustes et d'arbres, traversé par des allées où l'on aime se promener.

Ces deux jardins existent dans le parc du Luxembourg.

Nous nous sommes aussi promenés sous les grands arbres dont certains ont 140 ans ; nous avons longé le verger conservatoire où poussent des variétés anciennes de pommiers et de poiriers.

Nous avons été enchantés par cette journée et remercions notre sénateur, monsieur Jean-Pierre Vogel, pour cette belle expérience dans notre parcours de citoyen.



CONSEIL MUNICIPAL "JEUNES"

MOBILISATION SOLIDAIRE POUR LA BANQUE ALIMENTAIRE !

La commission "Citoyenneté-solidarité-communication" du CMJ a souhaité travailler sur l'objectif « soutenir la banque alimentaire ». Nous avons découvert ce qu'est la banque alimentaire et avons rencontré les professionnels qui s'en occupent, au Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Nous avons découvert son fonctionnement et appris à quoi sert ce service. Les personnes bénéficiaires du colis alimentaire ont des difficultés budgétaires. Elles payent le colis alimentaire moins cher que dans une grande surface et l'argent qu'elles économisent leur sert à payer des factures (l'eau, l'électricité...). Les bénéficiaires s'engagent aussi à participer à la vie de la banque alimentaire (mise en rayon des produits, ménage...) et à participer à des ateliers (cuisine, budget...).

Tout le monde ne peut pas bénéficier du colis alimentaire. Cela dépend de plusieurs critères, mais de plus en plus de personnes, qui ont un travail ou sont à la retraite, ont besoin de ce soutien. Cette aide est renouvelable tous les trois mois.

La commission a donc naturellement fait le choix de participer à la collecte nationale de la banque alimentaire les vendredi 24 et samedi 25 novembre derniers.

Le vendredi, nous avons proposé aux élèves de l'école élémentaire publique et de l'école du Sacré Cœur, d'y participer en mettant des caddies dans les cours de récréation.

Le samedi, nous avons été présents au Super U de Bonnétable pour informer les personnes sur la collecte

alimentaire. Nous avons été vingt jeunes à nous relayer dans la journée pour aller à la rencontre des clients, avec l'aide des élus adultes.

Lors de cette collecte, presque 830 kilos de denrées alimentaires et de produits d'hygiène, d'entretien et de puériculture ont été récoltés. Ces quantités représentent un mois et demi de colis pour la dizaine de familles bénéficiaire (18 adultes et 21 enfants en 2017).

Nous voulions vous dire :

« Un grand merci à toutes les personnes qui se sont mobilisées pendant ces deux jours pour la réussite de cette collecte : bénévoles, élèves, parents, clients... Et nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine ! »



LE TELETHON, NOUS Y ÉTIIONS !

Le Conseil Municipal "Jeunes" était présent le samedi 9 décembre sur la place du Marché pour le Téléthon.

Le Téléthon est organisé par la commune de Bonnétable et cette année nous étions aux côtés des Sapeurs-Pompiers de Bonnétable qui proposaient de créer une fresque solidaire avec des empreintes de mains.

Avec l'aide d'élus du Conseil Municipal Adulte, nous avons tenu un stand

de vente de gâteaux et un autre de décorations de Noël fabriquées pendant les TAP et la garderie de l'école publique. Les personnes pouvaient, au choix, ramener ces décorations chez elles ou bien décorer notre sapin du Téléthon. Il a été ensuite installé à la mairie pendant les fêtes. Nous avons proposé aussi un petit parcours à réaliser en fauteuil roulant.

Pendant cette journée, une vingtaine de cyclistes du Vélo Club Yvréen et

environ deux cents motards du Moto Club du Maine ont fait une halte à Bonnétable pour le Téléthon.

Dans la commune, comme chaque année, le club d'athlétisme a participé aussi au Téléthon en vendant des crêpes au Super U et les Tréteaux de Malestable en faisant un don.

Cette journée a été remplie de belles rencontres et nous sommes fiers d'y avoir participé !



Le CMJ en plein Téléthon



Plus de 200 motos Place Charles de Gaulle



Prise de conscience du handicap

ÉCOLE DU SACRÉ-CŒUR

Un point sur la rentrée

Les effectifs de l'école sont en hausse pour la rentrée 2017-2018, puisqu'elle accueille cette année 78 élèves. La toiture du bâtiment a été rénovée et les élèves de grande section, du cours préparatoire et du cours élémentaire 1^{ère} année peuvent profiter d'une salle de classe toute neuve. Les enfants de petite et moyenne section sont encadrés par Madame Guitton, ceux de GS/CP/CE1 par Madame Cartier et Monsieur Jardin conserve la charge des élèves de CE2/CM1/CM2. Une nouvelle enseignante spécialisée, Aurélie Devaux, intervient une journée par semaine dans l'école. Elle se consacre aux besoins particuliers des enfants, aux ateliers décloisonnés mais aussi à la co-intervention avec les enseignants.

Notre projet pour l'année !



Découverte des plantes aromatiques

Après avoir vécu l'année scolaire 2016-2017 autour de la musique, notre projet s'intitule cette année "Habiter ma planète". Il se décline en trois temps forts : consommer, cultiver et protéger, recycler. Depuis la rentrée, les élèves du Sacré-Cœur se sont rendus au jardin potager où ils ont pu redécouvrir les plantes aromatiques, mais également découvrir les cucurbitacées, les arbres fruitiers du verger ainsi que le potager lui-même.

Ensuite, Steve Roch, restaurateur et gérant de l'établissement les Quatre Saisons, a accueilli toute l'école.

Sur place, nous avons distingué les fruits des légumes, puis dégusté quelques préparations où les plantes aromatiques étaient associées à des fruits ou des légumes : clémentine à la menthe, melon à l'aneth, purée de courges, ... Le comédien Guy Bourgoïn est venu présenter aux enfants son spectacle "Un jardin à croquer". D'autres temps forts viennent rythmer ce projet : la préparation de soupe, une promenade au marché de Bonnetable, des plantations de bulbes. En janvier, le verbe « cultiver » est à l'honneur. Au programme : un réaménagement du potager de l'école, des ateliers avec le jardin potager de Bonnetable.

Quand Harry Potter s'invite au Sacré-Cœur !

Cette année, les élèves de la classe de CE2-CM1-CM2 plongent dans le monde magique d'Harry Potter. À la rentrée, ils ont reçu leur lettre d'admission à Poudlard. Dès leur arrivée en classe, ils ont été répartis par le Choixpeau Magique dans les quatre maisons : Serdaigle, Poufsouffle, Gryffondor et Serpentard. Les bonnes actions des enfants font gagner des points à la maison qu'ils représentent, tandis que les mauvaises leur en font perdre. Chaque activité donne l'occasion de découvrir un peu plus le monde des sorciers : les dictées, la lecture avec

la découverte des créatures magiques, la résolution de problèmes des trois héros... Ils ont même découvert le Quidditch, le sport des sorciers qui se joue avec des balais. À la veille des vacances de la Toussaint, les jeunes apprentis sorciers ont vécu une matinée typique à Poudlard, avec



Les blasons de Poudlard dans Harry Potter

différents cours encadrés par des parents. À partir du mois de janvier, les élèves de CM vont étudier le premier tome des aventures !

Inscriptions et portes ouvertes

Les inscriptions pour la rentrée scolaire de 2018 sont dès maintenant possibles. Vous pouvez contacter Monsieur Jardin, chef d'établissement, au 02.43.29.31.01 ou par mail : ec.bonnetable.sacrecoeur@ddec72.org

Vous souhaitez découvrir notre école ? Nos portes ouvertes auront lieu le samedi 17 février 2018. À bientôt !



En visite aux 4 Saisons

ÉCOLES PUBLIQUES

ÇA BOUGE DANS LES ÉCOLES !

Vers un retour à la semaine de 4 jours à la rentrée de Septembre 2018

Êtes-vous favorable au maintien des 4,5 jours d'école ou au retour à la semaine de 4 jours? Voilà la question que le Directeur d'inspection académique de la Sarthe a demandée aux communes de trancher, avant le 30 novembre dernier.

Depuis fin juin 2017, en accord avec les conseils d'école, possibilité est offerte aux collectivités d'un arrêt des TAP et d'un retour à la semaine à 4 jours. Au même moment, une enquête avait été réalisée par les représentants des parents d'élèves, et les résultats avaient été portés à la connaissance du conseil d'école extraordinaire : « La majorité (des familles) se prononce pour une poursuite des TAP uniquement s'ils restent gratuits ou sinon pour un retour à la semaine de quatre jours ».

Pour la rentrée 2017, la municipalité et le conseil d'école avaient décidé le maintien des TAP, eu égard à l'engagement de la ville de conserver la gratuité aux familles pour cette année scolaire, tant que les aides publiques seraient garanties (fond de soutien, aides de la CAF et contrats aidés).

Pour ce qui concerne la rentrée de septembre 2018, l'Inspection académique a demandé à ce qu'il soit statué avant le 30 novembre 2017. **"Le calendrier s'est, une fois de plus, emballé. À l'origine, nous avons prévu de lancer cette réflexion sur le sujet, en novembre dernier pour pouvoir prendre une décision collective en mars-avril 2018, explique Rose-Marie Guillopé, adjointe. Car les rythmes scolaires ne changeront pas avant la rentrée scolaire 2018-2019."**



À la demande de l'Inspection académique, la concertation a donc été avancée et a eu lieu en accéléré. Aussi, après des échanges entre la municipalité, les enseignants et les représentants des parents d'élèves, le conseil d'école s'est prononcé à la majorité contre le maintien de l'organisation scolaire actuelle, le 6 novembre dernier. Ce sera donc un retour à la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi), avec des horaires identiques à ceux d'avant la réforme des rythmes scolaires. Le conseil municipal a entériné cette décision le 20 novembre dernier.

Bientôt un « permis à points » pour responsabiliser les élèves...

La municipalité, les enseignants et les parents d'élèves ont entamé des travaux sur le climat scolaire pour les classes élémentaires. Ils se poursuivront sur l'année 2018-2019, proposant ainsi la mise en place d'un permis à points utilisable sur le temps scolaire, mais aussi sur le temps de cantine et le temps des TAP, responsabilisant les élèves.

A vos agendas...

- Mercredi 21 février 2018 : Carnaval des enfants de l'école élémentaire publique

- Dimanche 6 mai 2018 : la Bonn'rando ; au parc du château, organisée par l'APEB
- Dimanche 20 mai 2018 : Bric-à-brac, au parc du château, organisé par l'APEB
- Samedi 26 mai 2018 : fête de l'école maternelle publique
- Samedi 30 juin 2018 : défi des familles, au parc du château, organisé par l'APEB

Vacances de printemps 2018: attention, le calendrier change !

Dans les académies de Caen, de Nantes, d'Orléans-Tours, de Rennes et de Rouen, les dates des vacances scolaires de printemps 2018 sont modifiées. A titre exceptionnel, sur décision de Monsieur le Recteur d'académie des Pays de la Loire, elles se dérouleront du mercredi 25 avril 2018 (après la classe) au dimanche 13 mai 2018 (reprise des cours lundi 14 mai 2018).

Ces décisions ont été prises afin d'éviter les inconvénients d'une semaine de rentrée perturbée par deux jours fériés (8 et 10 mai), les vacances scolaires de printemps étant prévues initialement du samedi 21 avril 2018 (après les cours) au lundi 7 mai 2018 pour la zone B. Avec ce nouveau calendrier, les élèves bénéficieront strictement du même nombre de jours de cours que prévu initialement.



Nos maires et personnalités

LE COULOIR DES PERSONNALITÉS

Tout le monde connaît, à la mairie, le couloir qui mène à la salle du conseil municipal. Long et triste, il abritait jusqu'à peu le portrait des maires qui se sont succédés à la tête de la ville, depuis Sosthène de La Rochefoucauld. Mais il en manquait, et c'est pourquoi Jean Pierre Vogel a souhaité compléter la liste. Voyant l'espace laissé au-dessous, il en a profité pour dédier aussi cette partie à quelques personnalités représentatives de la commune. Désormais se côtoient des caractères bien trempés mais dont les Bonnétabliens ne savent pas forcément qu'ils sont passés par chez nous. Du XIX^e siècle à nos jours, vous êtes conviés à découvrir la succession de 5 personnages hauts en couleur, dont l'histoire nous est contée par l'écrivain Bertrand Coudreau et notre historien local Serge Morin !

LE CONSEIL MUNICIPAL SOUS LES DRAPEAUX !

Si les voyages forment la jeunesse, ils donnent aussi des idées. Non pas que nous en manquions, mais plutôt que nous retenons volontiers celles qui fonctionnent ou qui plaisent ! Il en est ainsi de celle donnée par

nos amis allemands, lors de notre visite à Twistringen au week-end de l'Ascension. On se souvient avec quel faste les 120 Français avaient été accueillis. De cette manifestation, nous avons ramené l'idée des drapeaux qui nous représentent et nous unissent. C'est ainsi que la commune a investi, de la même manière, dans deux jeux de drapeaux de table et de prestige



Les drapeaux de la salle du conseil

qui rehaussent la solennité de la salle du conseil municipal. Amovibles, ils pourront évidemment agrémenter à loisir les différentes cérémonies à caractère officiel qui jalonnent la vie communale.

UN CHEF À LA RETRAITE

Le gendarme Pascal Poupon a fait valoir ses droits à la retraite. La carrière du maréchal des logis-chef a été saluée par l'adjudant William Charrière, notamment pour ses 20 années exemplaires passées à la brigade de Bonnétable.

AVERTISSEMENT

Une étude liée aux nouveaux comportements dans les mairies montre que celle de Bonnétable n'est que peu fréquentée le samedi matin. Sans présumer du résultat, les personnes qui souhaitent le maintien de l'ouverture 2 samedi par mois sont invitées à donner leur avis par mail à l'adresse mairie@bonnetable.fr

BONNETABLE.NET, C'EST FINI,

VIVE BONNETABLE.FR !

RETROUVEZ-NOUS DÉSORMAIS SUR WWW.BONNETABLE.FR

Notre site Internet communal a vécu, et mal vieilli ! Près de 3 ans après sa mise en place, il était temps de revoir son architecture, ses contenus et son animation. Aidée en cela par les prestations médiocres d'un prestataire que la municipalité souhaitait pourtant de proximité, la commission Communication s'est attelée à tout changer. Fini donc le manque de réactivité, le fonctionnement et les mises à jour aléatoires, au regard d'un coût exagéré pour un résultat décevant. Et puisque, pour les collectivités, l'heure est à la mutualisation à tous les étages, le choix s'est porté vers une association.

Internet et Commande Publique (ICP) a été créée en 2005 à l'initiative des associations des maires de Maine et Loire et de la Mayenne. Puis elle s'est étendue à la Loire Atlantique et à la Sarthe, avec pour objectif de permettre aux communes et EPCI de nos départements, quelle que soit leur taille, d'accéder à des services de nature informatique et de communication.

Le système fonctionne sous forme d'une adhésion annuelle, renouvelable par tacite reconduction. Son prix est modique puisqu'il avoisine 200 euros seulement. L'avantage pour les adhérents, c'est



qu'ils disposent d'un webmaster qui non seulement leur dispense des formations, mais assure la maintenance et veille également au grain en cas de panne ou de tentative de piratage.

Au départ, l'architecture est commune à tous. Mais ensuite, chacun prend le masque en main et décide de ses codes "couleur", ses polices de caractère, ses rubriques et leurs contenus. L'arborescence est plus simple, plus intuitive aussi. Des onglets en haut, avec une page d'accueil, un volet sur la commune, les conseils municipaux, les infos pratiques. Sur le côté, des cartouches thématiques.

Le changement, c'est également la gestion

collaborative du site. Les élus (y compris celles et ceux du Conseil municipal "Jeunes") sont les rédacteurs des contenus. La mise en ligne est validée par le maire et assurée par un autre élu et la directrice générale des services. L'intervention sur le site est d'une grande souplesse. La réactivité devient instantanée puisque les personnes autorisées ont un accès immédiat depuis n'importe quel terminal. L'expérience nous pousse à croire que cette plus grande autonomie fera mouche auprès d'internautes toujours plus nomades et exigeants !

www.bonnetable.fr

BONNÉTABLE, VILLE ACTIVE, SPORTIVE ET NOMADE !

Depuis le printemps dernier, les possesseurs de smartphones et de tablettes peuvent télécharger l'application dédiée à Bonnetable. Créée en lien avec la société Lumiplan qui avait déjà mis en œuvre les panneaux lumineux d'information dans la ville, elle permet à tous d'accéder aux principaux services.

Grâce à elle, vous pouvez partir, revenir, vous évader encore, tout en restant en lien avec votre ville pour voir ce qu'il s'y passe. Au programme : ma mairie, les écoles, mes démarches, le

cinéma, un guide pratique et le journal municipal. Sans oublier vos remarques, vos alertes et vos suggestions !

Un outil pratique et moderne, que visiblement les internautes nomades affectionnent, puisque l'application ne recense pas moins de 2 684 sessions ouvertes depuis l'origine, avec 241 utilisateurs réguliers, 21 544 écrans affichés et 160 utilisateurs qui reçoivent les notifications depuis le lancement : bravo !!!



NOUVELLES DÉMARCHES EN LIGNE !

Depuis le 1^{er} novembre, les demandes de carte nationale d'identité, de passeports, mais aussi de permis de conduire ou bien de certificats d'immatriculation des véhicules

peuvent s'effectuer sur Internet. Toutes les démarches sont accessibles, via un terminal, d'un simple clic sur le site <https://ants.gouv.fr/>. Il n'y a plus, ensuite, qu'à se laisser guider. Mais pour celles

et ceux qui ne sont pas connectés ou qui rencontrent des difficultés avec l'outil, un accompagnement reste possible à l'accueil de la mairie, durant les heures d'ouverture.

VOS DEMARCHES EN LIGNE

Plus besoin de vous déplacer
en préfecture

Carte nationale d'identité et passeport

Permis de conduire

Certificat d'immatriculation

Rendez-vous sur le site
<https://ants.gouv.fr/>

PRÉFET DE LA SEINE

AVERTISSEMENT

Une étude liée aux nouveaux comportements dans les mairies montre que celle de Bonnetable n'est que peu fréquentée le samedi matin. Sans présumer du résultat, les personnes qui souhaitent le maintien de l'ouverture 2 samedi par mois sont invitées à donner leur avis par mail à l'adresse mairie@bonnetable.fr

MADemoiselle PATRY

BONNETABLE ACCEPTE LE LEG DE MADemoiselle PATRY !

La famille Patry tenait, à Bonnetable, une boutique de confection de détail depuis 1923, face au jardin public et contigüe au château. Mademoiselle Rolande Patry, fille de Georges et de Jeanne était une figure incontournable de la ville, tant par son dynamisme que par la passion qu'elle vouait à son commerce. Créé par ses parents, il était encore ouvert l'après-midi, quelques mois avant la disparition de mademoiselle à l'âge de 98 ans. Souhaitant que son magasin devienne un musée, elle a légué son immeuble à la commune, avec le mobilier commercial.

Le conseil municipal a donc accepté l'héritage de cette généreuse donatrice, en indiquant cependant qu'il n'engagerait pas de travaux incompatibles avec les restrictions budgétaires actuelles. Il est seulement

prévu de remettre l'installation électrique du magasin aux normes, de refaire à l'identique le bandeau d'enseigne en façade et de mettre la vitrine en valeur.

Ce projet de musée sera réfléchi en partenariat avec l'association culturelle, la Transvap, la Maison d'école natale de l'écrivain Catherine Paysan, le potager

et l'union commerciale et artisanale, afin de pouvoir trouver les bénévoles nécessaires pour faire vivre ce projet. Il serait en effet dommage de ne pas tenter de concrétiser le dernier souhait de mademoiselle Patry dans ce lieu chargé d'histoire. Elle y a passé toute sa vie, en célibataire, pour "accompagner ses parents jusqu'au bout".



Au chic parisien



Dentelle fait main



Ensemble Tergal et traitement antifroisse



La façade intitulée G.Patry



Le comptoir de la caisse



Mannequins et dentelles



Palette des objets conservés



Une façade incontournable

MADAME PATRY

Cet été, nous avons eu à déplorer le décès, à 98 ans, de Mademoiselle Rolande Patry, figure incontournable de notre paysage bonnétablien. A ce titre, il nous paraît tout naturel de lui rendre un hommage, en reprenant - en accord avec l'auteur - un article de La Vie Mancelle et Sarthoise qui lui avait déjà été consacré de son vivant.

À Bonnétable, et nulle part ailleurs

"Ô temps suspends ton vol". Qui n'a rêvé de pouvoir expérimenter, ne serait-ce qu'un court instant, cette impossible gageure ? A Bonnétable cela est. A l'ombre du château tutélaire, la boutique de vêtements de Mademoiselle Patry interpelle inmanquablement le passant déambulant dans la rue principale. Ce que l'on pourrait prendre de prime abord pour un musée est toujours bien une maison de commerce, ouverte au chaland, où l'on trouvera toutes les nouveautés... du dernier siècle.

Défiant les années, et bientôt les décennies, les deux vitrines surannées encadrant le pas de l'entrée offrent, au regard perplexe, l'étalage immuable d'éléments vestimentaires datant d'une époque dont les jeunes générations n'ont qu'une vague idée. Entre sous-vêtements masculins et chaussettes, de fabrication française comme il se doit, quelques modèles de robes, objets des rêves les plus audacieux, en leur temps, de solides "maîtresses" des fermes alentours, ne suscitent plus qu'interrogation. Et pourtant, n'est-ce pas le témoignage d'une (heureuse ?) époque où la qualité était érigée en véritable dogme ? A ce leitmotiv de qualité la Maison Patry n'a

jamais failli, ce que vous confirmera tout Bonnétablien de souche approchant d'un âge respectable, dont parents et grands-parents accouraient à ladite Maison pour y confectionner leurs trousseaux.

Une clientèle difficile à capter

Après avoir franchi l'huis, encadré d'une énigmatique tuyauterie dont nous apprendront qu'elle était destinée non pas à monter une usine à gaz, mais plus simplement à alimenter dudit fluide les becs éclairant l'entrée, en fonction avant l'arrivée de l'électricité, nous pénétrons à l'intérieur du magasin. Là, le temps semble suspendu, figé même, dans un décor rappelant furieusement les Arts déco ; un silence feutré entretient une atmosphère intemporelle, nous en cernerons mieux la cause dans un instant. Suspendus au plafond, trois nouveaux becs de gaz, lovés dans leurs lyres de cuivre n'attendent plus que l'étincelle de l'allumette qui leur redonnera à nouveau vie. Déjà là au XIXe siècle, d'imposants comptoirs en chêne massif, maintenant désertés, font admirer leur superbe patine tandis que tout autour de la grande pièce, les larges rayonnages trahissent, par leurs courbures, la peine qu'ils ont eu à soutenir, pendant pas loin de cinq

générations, des monceaux d'étoffe ; aujourd'hui la charge des marchandises doit leur paraître bien légère, suffisante en tout cas pour satisfaire l'actuelle clientèle qui, il est vrai, comporte plus de visiteurs que d'acheteurs. Derrière le vénérable meuble caisse, Rolande Patry, le port encore altier bien qu'émergeant à une génération de l'après-guerre (la Grande), et qui allie à une culture et une éducation certaine un certain humour, en convient d'ailleurs aisément : "Vous savez, mon cher Monsieur, l'essentiel de ma clientèle réside surtout en maison de retraite ou bien au cimetière !"

Authenticité garantie

Avant de ressortir nous nous attarderons sur un exemplaire parfaitement conservé de coiffe, toujours exposé mais qui n'est plus destiné à la vente. Tout comme une collection de parapluies de la marque Revel, aux tons délicieusement pastel et aux décors "peints à la main", qui attirent irrésistiblement. Et nous ne pourrions manquer, figurant à la place d'honneur, cette parure de robe toute de perles noires, créée en 1878, et qui n'attend plus depuis longtemps, de couvrir les délicates épaules de l'élégante habillée du dernier chic...

Avec l'aimable participation de Serge Morin



LES PROCHAINS ÉVÈNEMENTS

JANVIER

- VENDREDI 5 : **Voeux de Monsieur Le Maire**
 JEUDI 11 : **AG - Générations Mouvement**
 SAMEDI 13 : **Repas - Asso. Sapeurs Pompiers**
 SAMEDI 20 ET
 DIMANCHE 21 : **Théâtre - Asso.Les Tréteaux de Malestable**
 JEUDI 25 : **AG - Générations Mouvement Cantonaux**
 VENDREDI 26 : **Cinéma**
 SAMEDI 27 : **Repas Choucroute - Asso. UNC/AFN**
 LUNDI 29 : **Bal - Générations Mouvement**

FÉVRIER

- SAMEDI 3 : **Repas Fruits de mer - Asso. Cyclisme**
 LUNDI 5 : **Bal - Générations Mouvement**
 VENDREDI 9,
 SAMEDI 10
 ET DIMANCHE 11 : **Concours de Belote - Comité des Fêtes**

MARS

- SAMEDI 3 : **Elections des Ambassadrices - Comité des Fêtes**
 LUNDI 5 : **Bal - Générations Mouvement**
 JEUDI 22 : **Repas choucroute - Générations Mouvement Nogent-le-Bernard**
 SAMEDI 24 : **Repas - Asso. A.S.B.A.**

AVRIL

- LUNDI 2 : **Bal -Générations Mouvement**

MAI

- LUNDI 7 : **Bal - Générations Mouvement**

JUIN

- VENDREDI 1^{ER} : **Cinéma**
 SAMEDI 2 : **Repas - Ecole de Football de Bonnetable**
 LUNDI 4 : **Bal**
 SAMEDI 9 : **Spectacle de Danse - Ecole de Musique et de Danse de Souigné**
 SAMEDI 16 : **Spectacle - Ecole de Musique et de Danse Intercommunal**
 SAMEDI 23 : **Spectacle de Danse - Les Etoiles de Martine**

ILS SE SONT UNIS DANS NOTRE MAIRIE !

LE 1^{ER} JUILLET 2017

Adrien LEMOINE et Angéline DROUIN

LE 08 JUILLET 2017

Yann LORIOT et Sarah DURAND

LE 15 JUILLET 2017

Jonny LEGUAY et Mélanie POUSSIER

LE 22 JUILLET 2017

Yohan CHARPENTIER et Meriem EL AZHARI

LE 29 JUILLET 2017

Julien PROVOST et Tiffany LANGOT

LE 05 AOÛT 2017

Julien BARBIER et Emmanuelle LAUNAY

LE 16 SEPTEMBRE 2017

Christophe MILLEVILLE et Hélène RAT

LE 21 OCTOBRE 2017

Cédric LEGENDRE et Céline HÉMONNET

A TOUS, NOS VŒUX DE BONHEUR !

NOUS AVONS LE PLAISIR D'ACCUEILLIR...

- **Kayliss GAUDIN**

NÉE LE 22 JUIN 2017 À LE MANS

- **Gabriel MONCELET**

NÉ LE 09 JUILLET 2017 À LE MANS

- **Emy RIVIÈRE SALOMON**

NÉE LE 12 JUILLET 2017 À LE MANS

- **Jems COQUET**

NÉ LE 22 JUILLET 2017 À LE MANS

- **Prince ZAITOUNE**

NÉ LE 26 JUILLET 2017 À LE MANS

- **Louison GRÉMILLON**

NÉ LE 27 JUILLET 2017 À LE MANS

- **Anthonin GRÉMILLON**

NÉ LE 27 JUILLET 2017 À LE MANS

- **Elina FOURNIER**

NÉE LE 31 JUILLET 2017 À LE MANS

- **Perrine LÉBOUCHER**

NÉE LE 19 AOÛT 2017 À LE MANS

- **Lylou TEISSIER**

NÉE LE 09 SEPTEMBRE 2017 À LE MANS

- **Chelcy RENARD**

NÉE LE 09 SEPTEMBRE 2017 À LE MANS

- **Adèle HARROUET MOYER**

NÉE LE 19 SEPTEMBRE 2017 À LE MANS

- **Lucie DIDENOT**

NÉE LE 19 SEPTEMBRE 2017 À LE MANS

- **Sasha GOUDROT**

NÉ LE 26 SEPTEMBRE 2017 À LE MANS

- **Lyna LÉPINEAU**

NÉE LE 13 OCTOBRE 2017 À LE MANS

- **Sarah ALLAM**

NÉE LE 19 OCTOBRE 2017 À LE MANS

- **Gaby LEFEBVRE**

NÉE LE 26 OCTOBRE 2017 À LE MANS

- **Rose BOTTRAS**

NÉE LE 11 NOVEMBRE 2017 À LE MANS

- **Ali SCHAFF PATAULT**

NÉ LE 16 NOVEMBRE 2017 À LE MANS

- **Kellya COSME**

NÉE LE 30 NOVEMBRE 2017 À LE MANS

- **Simon GYPTEAU**

NÉ LE 16 DÉCEMBRE 2017 À LE MANS

- **Erine FLAVIGNY PARIS**

NÉE LE 20 DÉCEMBRE 2017 À LE MANS

NOUS LEUR SOUHAITONS LA BIENVENUE SUR TERRE !



BONNETABLE POINT COM

Mairie de Bonnetable

Rue Maréchal Leclerc - 72110 Bonnetable

Tél. : 02 43 29 30 20 - Fax : 02 43 29 16 09 - Email : mairie@bonnetable.fr

www.bonnetable.fr

